

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
5960, BOULEVARD MONK**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance régulière du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **12 novembre 2018 à 19 h** à la salle du conseil (2^e étage) de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure relative à une composante d'un équipement mécanique (sortie de hotte) en façade du bâtiment sis au 5960, boulevard Monk.

L'objet de cette dérogation mineure vise à déroger au 1^{er} paragraphe de l'article 90.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), lequel prohibe les composantes d'équipements mécaniques en façade.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Montréal, le 25 octobre 2018

Caroline Thibault, avocate
Secrétaire d'arrondissement